



Vente par licitation et dpe

Par **bobette_old**, le **10/07/2007** à **15:18**

bonjour,
mon mari achete une maison par licitation (bien de sa grand mere decedé recement).
les heritiers (vendeurs) doivent il fournir le DPE (diagnostique de performance
energetique)pour cette vente meme si cela n'engendrera pas de changement de prix.
je vous remercie de votre reponse.